



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É-U.</i>
Crédit ouvert pour 2004/05	294 625 200
Dépenses de 2004/05	294 497 000
Crédit ouvert pour 2005/06	239 889 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07	219 207 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	219 207 400

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande que soit acceptée la proposition du Secrétaire général au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. On trouvera aux paragraphes ci-dessous un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif donnera ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. **Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUK et des autres éléments qui la concernent directement.**



3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUK figure à la fin du présent rapport.

I. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Sur recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 58/305 du 18 juin 2004, a ouvert pour inscription au Compte spécial de la MINUK, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit de 278 413 700 dollars, dont 264 625 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 11 272 700 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 2 515 800 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Par ailleurs, par sa résolution 59/286 A du 13 avril 2005, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit additionnel brut de 30 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission (montant net : 26 149 200 dollars), portant le total à 294 625 200 dollars. Les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 se sont chiffrées à 294 497 000 dollars en montant brut (montant net : 271 776 500 dollars), dont des engagements non réglés d'un montant de 22 072 000 dollars. Le solde inutilisé est de 128 200 dollars en montant brut.

5. Le Comité consultatif rappelle que lors de son examen du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice clos le 30 juin 2004, il a souligné que des engagements d'exercices antérieurs d'un montant important, qui figuraient en tant que dépenses dans les rapports sur l'exécution du budget, avaient par la suite été annulés. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que les progrès accomplis dans ce domaine sont de toute évidence insuffisants, puisque les engagements d'exercices antérieurs figurant dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2004/05, d'un montant de 8 millions de dollars, sont beaucoup plus élevés que lors des deux exercices précédents (3,1 et 4,9 millions de dollars, respectivement). Le Comité consultatif espère que des renseignements sur les mesures spécifiques prises pour remédier à cette situation seront fournis dans le prochain rapport.**

6. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

7. Dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450 et A/60/450/Corr.1), le Secrétaire général a recommandé plusieurs mesures à prendre pour financer et comptabiliser les obligations correspondant aux prestations constituées au titre des régimes d'assurance maladie après cessation de service, notamment le transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et les économies dégagées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents à des opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **Selon ce que décidera l'Assemblée générale, cette proposition peut avoir des incidences importantes sur le financement de la MINUK et d'autres opérations de maintien de la paix.**

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. D'après l'administration, au 31 décembre 2005, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création, s'établissait à 2 milliards 242 millions de dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 2 milliards 116 millions de dollars, le montant restant dû s'élevant à 126 millions de dollars. Au 31 décembre 2005, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 42, 6 millions de dollars.

9. Au 31 décembre 2005, un montant total de 22 861 747 dollars était dû aux États Membres au titre du remboursement des dépenses afférentes à la police civile. Il n'y a pas eu de versement fait en 2005. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome des unités de police constituées, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2005, un montant de 12 854 942 dollars était dû aux États Membres, les engagements non réglés pour l'exercice clos le 30 juin 2006 s'élevant à 2 025 051 dollars. Le montant des demandes de remboursement portées en comptes créditeurs se chiffrait à 11 933 877 dollars. Pour ce qui est des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 30 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 621 000 dollars, une demande était en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 622 000 dollars. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur le niveau des engagements non réglés et a été informé que ce total de 622 000 dollars correspondait à un montant de 512 000 dollars pour l'exercice 2003/04 et de 110 000 dollars pour l'exercice 2004/05; bien qu'une seule demande d'indemnisation soit en instance de règlement, ces engagements sont pour l'instant maintenus au cas où de nouvelles demandes seraient présentées dans les cinq ans suivant la fin de l'exercice pendant lequel ils ont été pris.

10. Le tableau d'effectifs de la MINUK se présente comme suit au 31 janvier 2006 :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	38	37	2,6
Police civile	2 195	1 663	24,2
Unités de police constituées	743	500	32,7
Personnel recruté sur le plan international	765	601	21,4
Personnel recruté sur le plan national	2 555	2 228	12,8
Volontaires des Nations Unies	250	191	23,6

^a Effectif autorisé le plus élevé.

11. D'après les données fournies au Comité consultatif pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir annexe ci-dessous), au 28 février 2006, les dépenses pour la période en cours se chiffraient à un montant brut de 164 287 400 dollars (montant net : 153 527 900 dollars), alors que les autorisations d'engagement de dépenses s'élevaient à 239 889 800 dollars en montant brut (montant net : 219 835 700 dollars).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat et résultats prévus

12. Le Comité consultatif note que la majorité des fonctions exécutives de la composante administration civile (Nations Unies) a été transférée aux institutions provisoires d'administration autonome et que la composante administration civile doit devenir un département de l'administration civile, aux effectifs plus modestes, qui n'exercera plus de fonctions de gouvernance, mais contrôlera les activités des organes exécutifs centraux et locaux des institutions provisoires d'administration autonome. En ce qui concerne la composante 2, état de droit, à la suite du transfert de compétences importantes aux appareils exécutif et judiciaire du Kosovo, la Mission n'exercera plus de fonctions exécutives mais des activités stratégiques de suivi et d'intervention. Elle signale que, compte tenu de l'évolution de ses responsabilités, l'effectif civil de la composante 1, composante civile opérationnelle, est ramené de 696 à 471 postes et celui de la composante 2, état de droit, de 1 544 à 1 280 postes. L'effectif de la police des Nations Unies sera ramené de 2 938 à 2 078 agents, y compris 398 membres d'unités spéciales. L'effectif de la composante 3, appui, sera ramené de 1 307 à 1 096 postes.

13. Le Comité consultatif reconnaît que la Mission a accompli de nouveaux progrès en ce qui concerne la présentation de son cadre budgétaire axé sur les résultats, comme en témoignent à la fois le rapport sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice 2004-2005 et le projet de budget pour l'exercice 2006-2007. Il rappelle néanmoins que, dans la mesure où la Mission continue à évoluer, aussi bien les motifs de la réduction de la taille de la Mission que les propositions visant à réduire les ressources humaines et financières qui en découlent devraient être expliqués dans le projet de budget (voir A/59/736/Add.1, par. 12).

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2005-2006^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2006-2007</i>
Officiers de liaison	38	38
Police des Nations Unies	2 195	1 680
Unités de police constituées	743	398

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

14. Le montant estimatif des dépenses au titre des militaires et du personnel de police s'établit à 64 797 200 dollars, soit une réduction d'un montant net de 1 828 000 dollars (2,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2005-2006, d'un montant de 66 625 200 dollars. Ceci s'explique principalement par la diminution de l'effectif autorisé pour les unités de police constituées, qui est passé de 743 hommes au maximum en 2005/06 à 398 hommes en 2006/07. L'augmentation de 1 137 200 dollars au titre de la police civile tient essentiellement

au fait que le pourcentage de postes vacants appliqué est de 5 %, contre 15 % pour l'exercice en cours.

15. Les besoins supplémentaires indiqués dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004-2005 au titre des militaires et du personnel de police, d'un montant de 2 160 000 dollars, tiennent principalement à une augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} mai 2004 et au fait que les estimations en ce qui concerne le remboursement du matériel appartenant aux contingents ont été calculées sur la base du déploiement de sept unités constituées de juillet 2004 à mars 2005, alors qu'elles ont en fait été au nombre de huit.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2005-2006</i>	<i>Effectif proposé pour 2006-2007^a</i>	<i>Écart</i>
Personnel recruté sur le plan international	765	621	(144)
Personnel recruté sur le plan national	2 555	2 086	(469)
Volontaires des Nations Unies	250	163	(87)

^a Y compris des postes de l'Équipe Déontologie et discipline financés au titre de l'assistance générale temporaire.

16. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2006-2007 s'établit à 127 558 200 dollars au total, soit une diminution nette qui se décompose comme suit : diminution au titre du personnel recruté sur le plan international (8 984 300 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (3 634 600 dollars), et augmentation au titre du personnel recruté sur le plan national (1 942 200 dollars). La réduction des besoins au titre du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies s'explique essentiellement par la suppression de 144 postes pour le personnel recruté sur le plan international et de 87 postes de Volontaires des Nations Unies. Quant à l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, elle tient principalement au fait que les coûts ont été évalués sur la base d'une classe moyenne plus élevée (G-4, échelon 8) pour l'exercice 2006/07 que pour l'exercice 2005/06 (G-3, échelon 5).

Recommandations concernant les postes

17. Outre la réduction des effectifs en personnel recruté sur le plan international et national pour l'exercice 2006/07 et leur reclassement à une classe inférieure, les modifications suivantes sont indiquées dans le tableau des effectifs proposé :

a) *Création de 28 postes (2P-3, 2 agents des services généraux (autres classes), 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 14 VNU) au titre de la composante 1, composante civile opérationnelle, dont : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau du Directeur de l'administration civile (ancien Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général), 12 postes (2 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes) et 9 VNU) au nouveau Bureau des communautés, des retours et des minorités, 1 VNU au Bureau du porte-parole et de l'information, 1 VNU au Bureau des questions de parité entre les sexes, 10 postes pour personnel recruté sur le plan national au*

Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo et 3 VNU dans les administrations municipales. Le Comité note qu'au total il est proposé de supprimer 253 postes (1 poste de Sous-Secrétaire général, 3 D-1, 9 P-5, 25 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 12 agents des services généraux (autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 68 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 122 VNU) au titre de la composante 1, composante civile opérationnelle, pour l'exercice 2006/07.

b) *Création de 22 postes de VNU au titre de la composante 2, état de droit, dont : 2 postes au Bureau du chef de la police, 3 VNU au Bureau du Directeur (rubrique Justice), 2 postes au Groupe des avis juridiques, 5 postes à la Division de la réforme du système judiciaire, 2 postes à la Division de l'appui judiciaire international, 6 postes à la Division de l'administration pénitentiaire et 2 postes au Bureau des personnes disparues et de la criminalistique.* Le projet de budget prévoit la suppression de 286 postes au total (2 P-5, 2 P-4, 16 P-3, 4 P-2/1, 6 postes d'agents des services généraux (autres classes), 255 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 VNU) au titre de la composante 2, état de droit, pour l'exercice 2006/07.

c) *Création d'un poste P-5 à la Section des services d'appui technique (composante 4, appui).* Le Comité note qu'il est proposé dans le projet de budget de créer un poste P-5 à la Section des services d'appui technique, pour la coordination de tous les services techniques dans le cadre des préparatifs de la phase de liquidation de la Mission.

Le Comité consultatif ne voit pas de raison de s'opposer aux modifications proposées aux alinéas a, b et c ci-dessus en ce qui concerne les effectifs en personnel, puisque, au vu de la proposition de supprimer certains postes et d'en reclasser certains autres à une classe inférieure, ces modifications tiennent principalement à une redistribution des fonctions au sein de la Mission pour le prochain exercice.

18. En ce qui concerne le projet relatif à la création de sept postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2/1, 1 agent du service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) pour l'Équipe Déontologie et discipline, le Comité note que ces postes sont inclus dans le tableau des effectifs de la Mission pour l'intégralité de l'exercice 2006/07. **Le Comité consultatif est donc d'avis que les dépenses correspondantes soient considérées comme afférentes aux postes et non au personnel temporaire. L'Équipe est une nouveauté, et le Comité fera des commentaires supplémentaires à ce sujet dans son rapport d'ensemble. Il n'a pas d'objection quant au montant demandé pour l'Équipe Déontologie et discipline à la MINUK, mais il compte que les ressources ne seront utilisées qu'à cette seule fin en application de la résolution 59/296 [sect. XIV, par. 4 d)] dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une justification exhaustive des ressources demandées tant pour le Siège que pour les missions, compte tenu des particularités de chaque mission et des données disponibles sur le nombre effectif d'allégations et de cas d'exploitation et d'abus sexuels. Toute économie réalisée dans le cadre de l'application de cette disposition de la résolution 59/296 devrait être signalée dans le rapport sur l'exécution du budget, qui devrait comporter des données spécifiques sur la charge de travail des équipes Déontologie et discipline.**

Observations et recommandations diverses

19. Le Comité consultatif note que la proposition relative aux effectifs en personnel de la MINUK prévoit le reclassement de D-2 à D-1 de trois postes (le poste de Chef du personnel, celui de Chef du Bureau de liaison à Belgrade et celui de Directeur de l'administration), le reclassement de D-1 à P-5 du poste de Chef des Services administratifs, le reclassement de P-4 à P-3 de 11 postes et de P-4 à P-2 d'un poste, ainsi que le transfert des fonctions de 4 administrateurs recrutés sur le plan international à des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le Comité réitère l'observation qu'il a déjà faite sur la lenteur du processus de reclassement des postes à des classes inférieures au sujet du projet de budget de l'exercice 2005/06 (voir A/59/736/Add.1, par. 21) et prend note des progrès accomplis par la Mission dans ce domaine.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2005/06</i>	<i>Montant prévu pour 2006/07</i>	<i>Écart</i>
35 029 700	26 852 000	(8 177 700)

20. Le projet de budget figurant au tableau A à la section II présente les dépenses opérationnelles ventilées par rubrique budgétaire. On constate une diminution des besoins au titre :

- Des installations et de l'infrastructure (2 958 500 dollars), principalement en raison de la diminution du nombre de policiers et de membres du personnel civil;
- Des transports terrestres (2 334 700 dollars), due au fait que la Mission ne fera l'acquisition d'aucun véhicule et ne remplacera pas les véhicules devenus hors d'usage, dans le but de réduire son parc de véhicules eu égard à la réduction générale des activités de la Mission;
- Des transports aériens (1 555 700 dollars), due au fait que le contrat concernant les aéronefs a été résilié en mai 2005 et ne sera pas reconduit;
- Des transmissions (935 300 dollars), et des autres fournitures, services et matériel divers (712 200 dollars);
- Des voyages (153 000), en raison de la réduction globale des effectifs de la Mission.

Cette diminution est quelque peu contrebalancée par une augmentation des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (638 600 dollars) à cause de la création de sept postes temporaires pour l'Équipe Déontologie et discipline (voir par. 18 c) ci-dessus).

IV. Conclusions

21. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 24 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/637,

sect. V). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 128 200 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, qui s'élèvent à 10 295 400 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2005, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

22. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 27 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/684, sect. IV). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 219 207 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/637)
- Projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/684)
- Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/736/Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2006/45)
- Résolutions 58/305 du 18 juin 2004 et 59/286 A du 13 juin 2005 de l'Assemblée générale, sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999

Annexe

Dépenses effectives pour la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Au 28 février 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	1 398,9	907,8
Contingents	–	–
Police civile	54 685,8	40 682,1
Unités de police constituées	10 540,5	9 975,5
Total partiel	66 625,2	51 565,4
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	84 928,1	54 099,8
Personnel recruté sur le plan national	43 327,4	30 801,2
Volontaires des Nations Unies	9 979,4	5 733,2
Total partiel	138 234,9	90 634,2
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	93,9	70,9
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	117,7
Voyages	1 031,3	890,2
Installations et infrastructures	14 252,1	8 946,1
Transports terrestres	5 425,8	3 292,0
Transports aériens	2 376,7	822,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–
Transmissions	5 013,6	3 075,6
Informatique	4 162,7	2 728,1
Services médicaux	386,3	1 019,3
Matériel spécial	55,8	55,8
Fournitures, services et matériel divers	2 231,5	1 069,7
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	35 029,7	22 087,8
Total brut	239 889,8	164 287,4
Recettes provenant des contributions du personnel	20 054,1	10 759,5
Total net	219 835,7	153 527,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	239 889,8	164 287,4